



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 11 octobre 2024

Conseillers présents : 13

Date d'affichage : 11 octobre 2024

Conseillers votants : 15

Étaient présents : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Éric Vinet, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Sandrine Beltramé, Vanessa Ghÿs, Justine Taillason, Bertrand Margollé, Nicole Girard-Rambaud, Marie Gonin-Gallopin, Laurent Gouinaud,

Étai(ent) absent(s) :

Était excusée avec pouvoir : Magali Merlière (pouvoir à Jérôme Cantaléjo), Nicolas Figeac (pouvoir à Vanessa Ghÿs)

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Marie Gonin-Gallopin

L'an Deux mil vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillason, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

- Délibérations
 1. Décisions modificatives budgétaires
 2. Contrat de prévoyance des agents : adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 17
 3. Contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 17 : adhésion au 01.01.2025
 4. Proposition d'adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives du CDG 17
- Divers
 - ✓ Panneau Pocket
 - ✓ Colis des anciens : composition et distribution
 - ✓ Plan communal de Sauvegarde (PCS)
 - ✓ Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2024 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2024 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillasson, Maire et Mme Christine Panier, secrétaire de ladite séance.

N° 2024 - 025 : Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'arrivant quasiment au terme de l'exercice comptable 2024, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements comptables afin d'alimenter les articles budgétaires sur lesquels des dépenses restent à faire.

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- Fonctionnement dépenses : article 6288 : - 3 300 €
- Fonctionnement dépenses : article 023 : + 3 300 €
- Investissement recettes : article 021 : + 3 300 €
- Investissement dépenses – opération 198 (aire de jeux) article 2188 : + 800 €
- Investissement dépenses – opération 196 (travaux de voirie) article 2151 : + 1 500 €
- Investissement dépenses – opération 200 (cimetière) article 2116 : + 1 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal valide les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

N° 2024 - 026 : Protection sociale complémentaire pour prévoyance des agents – adhésion à la convention de participation proposée par le Centre De Gestion (CDG) de Charente-Maritime

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 07 décembre 2023 afin de déléguer le CDG 17 pour rechercher un prestataire prévoyance afin d'anticiper la transposition de l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

Le dialogue social entrepris par le CDG 17 a abouti à un accord avec Collecteam, courtier sous couvert de l'assureur Allianz vie.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des accords négociés et précise qu'un seuil minimal de 50 % de participation de l'employeur sur le forfait de base a été acté.

Il convient ce jour de décider de l'adhésion de la commune à la convention de participation proposée par le CDG 17 et de déterminer le taux de participation si différent des 50 % négociés.

Le conseil municipal, après avoir entendu le détail du résultat des négociations menées par le CDG 17 et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver l'accord collectif du CDG 17 en date du 11 mars 2024,
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif à effet au 1^{er} janvier 2025,
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 75 % du coût de ces garanties et ce à compter de l'adhésion,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif de chaque année
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents qui s'avèreront nécessaires à la finalisation et au suivi de cette adhésion.

N° 2024 - 027 : Protection sociale complémentaire pour prévoyance des agents – adhésion à la convention de participation proposée par le Centre De Gestion (CDG) de Charente-Maritime

Le Maire explique aux membres du conseil que la convention d'assurance statutaire à laquelle adhère actuellement la commune arrivant à son terme au 31 décembre 2024, le CDG 17 a lancé un marché afin de choisir un prestataire pour le prochain contrat groupe.

Il informe que le CDG a signé le marché avec la compagnie « Relyens mutual insurance, Relyens life insurance » et le courtier « Relyens SPS ».

Monsieur le Maire présente aux élus les conditions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 en précisant que ce contrat aura une durée de 4 ans.

Après délibération, les élus décident unanimement :

- D'approuver les prestations négociées par le Centre de Gestion,
- D'accepter le prestataire proposé à savoir « Relyens mutual insurance, Relyens life insurance » et le courtier « Relyens SPS »
- D'accepter la durée du contrat à savoir 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- D'autoriser le Maire à signer l'intégralité des documents nécessaires à cette adhésion.

N° 2024 - 028 : Signature d'une convention-cadre relative aux missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG 17)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

Le Maire précise que la signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières, étant précisé que la liste de ces différentes missions facultatives peut être modifiée par le CDG 17.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents,

- D'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposée par le CDG17, ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes dans le cas où la municipalité déciderait de mandater le CDG 17 pour une ou plusieurs missions facultatives.

Divers

- ✚ Panneau pocket : Lors de la dernière réunion, il avait été décidé d'adhérer à ce service d'information. Le Maire confirme que cette adhésion est faite et que le service est actif après chargement de l'application panneau pocket sur un téléphone portable.
- ✚ Colis des anciens : Madame Sandrine Beltramé indique que les magasins « Gammvert » et « Promocash » ont été consultés et que des propositions ont été faites. Des modèles doivent être présentés d'ici la fin du mois. Le choix des colis sera donc fait fin octobre début novembre. Décision est prise que toute personne extérieure à la commune ayant reçu un avis de passage et n'ayant pas retiré son colis en Mairie se verra radiée des listes l'année prochaine.
Etude et organisation de la tournée 2024
- ✚ Refonte du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Désignation des responsables de pôles
- ✚ Aire de jeux : Monsieur le Maire indique que les deux nouveaux jeux sont installés à l'aire de jeux. Il conviendrait désormais de faire une vérification périodique. Monsieur le Maire présente un devis qui est validé par le conseil municipal.
- ✚ Travaux de réhabilitation et mise aux normes de la Mairie :
 - Monsieur Pascal Charron présente les derniers plans des façades
 - Choix de l'entreprise pour l'étude des sols parmi les 3 proposées par l'architecte : entreprise Geodecriston atlantique, basée à Saintes
 - Détail des possibilités de subventions
 - Premiers chiffrages
- ✚ Groupe de travail énergies renouvelables : Christine Panier, Éric Vinet, Vanessa Ghys, Bertrand Margollé. Le Maire indique qu'une réunion serait souhaitable. A organiser pour début novembre
- ✚ Feu d'artifice : Monsieur Jérôme Cantaléjo précise qu'un rendez-vous est fixé en Mairie avec un nouveau prestataire le 30 octobre à 10 h.00

La séance est levée à 23 heures 40.

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON



La secrétaire de séance,
Madame Marie Gonin-Gallopin

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.